

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2014**

OAN			
Vérification de la gestion du pétrole et du gaz du Nord par AADNC			
DATE D'APPROBATION : 26 septembre 2014			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>1. Le sous-ministre adjoint, Organisation des affaires du Nord, doit veiller à ce que les mécanismes de contrôle soient bien compris et appliqués avec cohérence pour garantir l'observation de la <i>Loi fédérale sur les hydrocarbures (LFH)</i>, de la <i>Loi sur les opérations pétrolières au Canada (LOPC)</i> et du <i>Règlement sur l'enregistrement des titres relatifs aux terres domaniales (RETTD)</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Direction de la gestion des ressources pétrolières et minérales (DGRPM) organisera des séances de formation annuelles pour tous les agents s'occupant des questions liées à la LFH, à la LOPC et au RETTD, pour s'assurer que les pratiques administratives connexes sont suivies et, en particulier, que tous les points de décision sont vérifiés par rapport aux exigences de la loi.</li> </ul>	1 <sup>er</sup> octobre 2014	<p><b>État :</b> Terminé – 1<sup>er</sup> octobre 2014</p> <p><b>Mise à jour/Justification</b> <b>Au 31 décembre 2014 :</b></p> <p>La séance de formation a été inscrite dans le plan de travail annuel de la Direction. La séance de 2015 sera tenue à l'intention des nouvelles recrues qui se joignent au groupe. Elle devrait avoir lieu au 1<sup>er</sup> trimestre de 2015-2016.</p> <p><b>SVE :</b> La mise en œuvre est terminée. La recommandation sera classée. Classée.</p>
<p>2. Le sous-ministre adjoint, Organisation des affaires du Nord, en collaboration avec le dirigeant principal des finances, doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>examiner l'accès des utilisateurs au Système d'administration des terres (SAT) et au Système de gestion des redevances (SGR) et adopter un processus en bonne et due forme pour l'examen continu des systèmes et le retrait de l'accès à ces derniers;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) La DGGI est en train d'examiner la liste d'utilisateurs avec le client et elle demandera qu'il fasse un examen trimestriel en se fondant sur les listes que nous lui fournirons régulièrement.</li> </ul>	1 <sup>er</sup> octobre 2014	<p><b>1) État :</b> Terminé – 1<sup>er</sup> octobre 2014</p> <p><b>Mise à jour/Justification</b> <b>Au 31 décembre 2014 :</b></p> <p>L'accès des utilisateurs a fait l'objet d'un examen et un processus d'examen permanent et de retrait du droit d'accès au système a été officialisé. Une liste à jour des utilisateurs actifs à l'environnement de production a été régulièrement revue par la DGI et les agents</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2014**

OAN			
Vérification de la gestion du pétrole et du gaz du Nord par AADNC			
<i>DATE D'APPROBATION : 26 septembre 2014</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<ul style="list-style-type: none"> <li>• voir s'il serait possible d'améliorer la fonctionnalité du SGR pour réduire le besoin de recourir à des feuilles de calcul extérieures au système;</li> <li>• examiner les contrôles de validation de la saisie des données dans le SGR pour réduire le risque que l'intégrité de celles-ci soit compromise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2) On mettra en œuvre un processus en bonne et due forme exigeant que le directeur, Gestion des ressources pétrolières et minérales, ou le gestionnaire, Tenure des terres ou Redevances, approuve les nouveaux comptes d'utilisateur du SAT et du SGR.</li> <li>• 3) Une demande de modification de la fonctionnalité sera adressée à la DGGI relativement à la nécessité de recourir à des feuilles de calcul extérieures au système.</li> </ul>		<p>de programme.</p> <p><b>2) État :</b> Terminé – 1<sup>er</sup> octobre 2014</p> <p><b>Mise à jour/Justification</b> <b>Au 31 décembre 2014 :</b></p> <p>Un nouveau processus d'approbation des nouveaux comptes d'utilisateur du système de gestion des redevances (SGR) a été mis en place.</p> <p><b>3) État :</b> En cours</p> <p><b>Mise à jour/Justification</b> <b>Au 31 décembre 2014 :</b></p> <p>L'équipe des redevances a soumis une demande de changement concernant une modification de la fonctionnalité au Comité de gestion de l'information (CGI). Les travaux progressent pour corriger le problème des données. Une fois le problème résolu, le CGI se concentrera sur la demande d'amélioration concernant la création d'un modèle dans le SGR pour rendre compte des soldes courants des comptes.</p> <p>Date d'achèvement escomptée, le 30 juin 2015.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2014**

OAN			
Vérification de la gestion du pétrole et du gaz du Nord par AADNC			
<i>DATE D'APPROBATION : 26 septembre 2014</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<ul style="list-style-type: none"> <li>4) Le gestionnaire des redevances supervisera l'examen de tous les champs pour s'assurer que les règles sur la validation sont appliquées là où il le faut.</li> </ul>		<p><b>4) État : Terminé – 1<sup>er</sup> octobre 2014</b></p> <p><b>Mise à jour/Justification</b> <b>Au 31 décembre 2014 :</b></p> <p>Un processus d'examen ayant trait aux règles de validation a été mis en place.</p> <p><b>SVE : La mise en œuvre de plusieurs mesures est soit terminée, soit en cours. La recommandation sera classée lorsque le CGI aura terminé l'apport des améliorations de fonctionnalité au SGR.</b></p>
<p>3. Le sous-ministre adjoint, Organisation des affaires du Nord, en collaboration avec le directeur général des Services de ressources humaines et du milieu de travail, doit, dans le cadre du processus adopté pour finaliser et officialiser la structure organisationnelle postérieure au transfert des responsabilités ainsi que les rôles et les responsabilités liés à la gestion du pétrole et du gaz du Nord, veiller à ce que la structure révisée et l'harmonisation des responsabilités soient clairement expliquées à l'industrie et aux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La nouvelle structure et les nouvelles responsabilités seront expliquées à l'industrie et aux intervenants pendant des réunions prévues au cours de l'automne et de l'hiver 2014 et quand d'autres occasions se présenteront.</li> </ul>	<p>31 décembre 2014</p>	<p><b>État : Terminé</b></p> <p><b>Mise à jour/Justification</b> <b>Au 31 décembre 2014 :</b></p> <p>Information fournie à l'industrie et aux intervenants à l'automne 2014 sur la nouvelle structure et les nouvelles responsabilités.</p> <p><b>SVE : La mise en œuvre est terminée. La recommandation sera classée. Classée.</b></p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2014**

OAN			
Vérification de la gestion du pétrole et du gaz du Nord par AADNC			
DATE D'APPROBATION : 26 septembre 2014			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
autres intervenants.			
4. Le sous-ministre adjoint, Organisation des affaires du Nord, doit, une fois le transfert achevé, élaborer une méthode pour examiner périodiquement la conception du programme et cerner diverses formules possibles pour l'améliorer.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre des améliorations continues, on examinera la conception du programme avant le lancement de chaque appel d'offres (d'habitude, une fois par année).</li> <li>Au cours d'une évaluation annuelle, on examinera les politiques et le cadre législatif en vigueur au chapitre de l'exploration extracôtière et des considérations connexes. Cela pourrait mettre en lumière des problèmes qui nécessiteraient l'apport de changements à la conception du programme. En outre, celui-ci cherchera à faire fond sur la collaboration multilatérale existante, par l'intermédiaire du Conseil de l'Arctique, pour cerner d'autres occasions de partager des pratiques exemplaires avec des organisations remplissant des mandats semblables.</li> </ul>	<p align="center">En cours (tous les ans)</p> <p align="center">1<sup>er</sup> octobre 2014</p>	<p><b>État :</b> En cours</p> <p><b>Mise à jour/Justification</b> <b>Au 31 décembre 2014 :</b></p> <p>La conception du programme a été revue et des changements sont en voie de mise en œuvre. La date d'achèvement concernant l'apport des changements est le 1<sup>er</sup> avril 2015.</p> <p><b>SVE : La mise en œuvre est en grande partie terminée. La recommandation sera classée. Classée.</b></p>